```
Thei addraged to al, ethinodan't
         6.40
                4.20
                                                      55" 760
            Soit un total de 534m3492 à 30 France le mètre cube, la de
        pense pour la démolition serait de :
               534 m<sup>2</sup> 492 x 30 Frs = 16.034 Frs 76
       à laquelle il faudrait a jouter le déblaisment des décombres
        534 m3 492 + 53 m3 449 = 588 m 941 à 8 Frs = 5.203 Frs 528 soit
    une dépense totale de .
                16.034 Prs 76 4 5.203 Frs 53 2 21.238 Frs 29.
   Il serait possible d'après l'état des lieux de laisser subsis
       ter les blockhauss d'signés sous les Nº 8 - 10 - 11 et 12 qui ne
     sont pas édifiés sur la partie de la ferme détruite, le cube total
    de ces 4 abris est de 188 m3 273.
Lafor alar or pa d'inclition et le déblaiement de ces abris s'ils avaient été
       exécutés aurait entrainé une dépense de :
         déblaiement: 188 m 273 = 18m3 827 = 207m3 100 à 8 Frs...1.656 " 80
     - soit une diminution de dépenses à prévoir de ;
           5.548 Frs 19 1 1.656 Frs 80 # 7:304 Frs 99
           Le montant de la dépense à engager pour la démolition des
g blockhaus génant pour la reconstruction et le déblaiement des
 déblais est donc de :
                              98.8 8818 1 80.4
21,238 Prs 09 - 7,304 Prs 99 - 13,933 Prs 10
          je terrain subirait du fait du maintien des blockhauss
      8-10-11 et 12 une dépréciation de 800 Francs
          En conséquence, j'estime qu'il estnécessaire de procéder à la
démolition de 8 Abris édifiés par les Allemands sur le terr in de
M. DESTONEES et que le montant de la dépense à engager pour exécuter
00 % ce travail est de $10 % 60,0 00,1 00,1
        OUR MAKE
                     Ci-joint eroquis donnant l'implantation des abris.
```

Rapport (1/3) suite à la demande d'indemnisation du sieur Destombes au titre des dommages de guerre.

Référence du document reproduit :

Illies, affaire Destombes [1922-1923] (AD Nord; 10RA 837)

## IVR32\_20175900714NUCA

Auteur de l'illustration : Jean-Marc Ramette

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département du Nord - Archives départementales

23 novembre 2024 Page 1

IA59004975

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

23 novembre 2024 Page 2